

## ANGICOURT.

(Angicort. — *Angicuria; Angicurtis; Anglicuria; Ungiscurtis.*)

**A**NGICOURT est compté parmi les lieux les plus anciens du Beauvoisis. Théodoric I en donna la seigneurie à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, lors de sa fondation, et cette donation fut confirmée en 869 par Charles-le-Chauve. En 1023, le roi Robert se trouvant à Compiègne avec sa cour, Varin, évêque de Beauvais, de concert avec Leduin, abbé de Saint-Vaast, établit une société de prières entre l'église de Beauvais et ce monastère, auquel à cette occasion il donna la troisième partie des droits ecclésiastiques de l'église d'Angicourt, pour servir à l'achat du vin nécessaire à la célébration des messes de l'abbaye. Il releva en outre l'église d'Angicourt du paiement des droits épiscopaux, à la seule charge de payer chaque année, au synode, la somme de huit deniers. Le roi Robert, son fils Henri et plusieurs seigneurs ou prélats, assistèrent à cette donation, et apposèrent leur sceau sur le titre qui la consacra. Peu après, la seigneurie d'Angicourt, ainsi que la prévôté, qui avait des revenus spéciaux et constituait un bénéfice dans lequel l'abbaye de Saint-Vaast tenait un de ses moines, furent échangées par les religieux de ce monastère, avec ceux de l'abbaye de Jumièges, contre la terre d'Hipres, près Cambrai. Le patronage de l'église d'Angicourt, qui est sous l'invocation de saint Vaast, appartenait à l'abbaye de Saint-Germer durant les derniers siècles; mais elle n'en dépendait pas encore à la fin du XII<sup>e</sup>. (*Voir dans Louvet la charte relative à ce monastère.*)

La cuve baptismale (1, 2, 3, 4), le seul reste que nous devons ici décrire, simule la partie supérieure d'une colonne. Le chapiteau offre des enroulements en volute sur sa corbeille, et son tailloir carré et profilé en biseau présente un ornement courant (1, 3). La cavité supérieure (2, 4) est circulaire et évasée; à son centre est l'ouverture d'un conduit qui sert de passage pour l'écoulement des eaux.

## ANGY.

(Angt. — *Angiacum; Angum.*)

**P**ARMI les lieux du pays qualifiés autrefois du nom de *villes*, il en était peu qui fussent aussi importants qu'Angy. C'était le chef-lieu d'un comté, et le siège d'une prévôté dont la juridiction s'étendait à plus de cent villages; l'un et l'autre dépendaient du grand baillage de Vermandois à l'époque où il n'y avait encore que quatre baillages dans le royaume. Vers 974, ce domaine passa de la maison de Vermandois dans celle d'Anjou, par le mariage d'Adélaïde, fille de Robert de Vermandois, avec Godefroy I, comte d'Anjou. Angy perdit son titre de comté au XIII<sup>e</sup> siècle.

Il est à peine question des comtes d'Angy dans l'histoire du pays. On trouve ainsi détaillées en 1157 (*Charte de l'abbaye de Saint-Lucien*), les donations que Jean, comte d'Angy, fit à ce monastère: « *forum* » *quod comes Angi dedit vobis in secunda feria post octavas Pentecostes et piscationem suæ aquæ in vigilia nocte et die et ecclesiam calciæ Angi cum tota parochia veteris calciæ et novæ à ponte Hersendis* (Louvet). »

Philippe-Auguste accorda en 1186 une charte de commune aux habitants d'Angy, avec l'assentiment des chanoines de Saint-Frambourg de Senlis, qui jouissaient sans doute de la seigneurie depuis quelques années, puisque, d'après cette charte, ils avaient associé dans cette seigneurie le roi Louis VII et son fils, depuis Philippe-Auguste (*Ord. des R. de Fr. T. IV, p. 129*).